

Image not found or type unknown



Légalité des prestations de Squizimmo ?

Par **maximeb**, le **10/08/2016** à **15:32**

Bonjour, je travaille dans une agence immobilière dans la région de Reims. Un de nos clients a vendu sa maison en direct donc sans passer par notre agence. Jusque là tout va bien c'est le jeu... Le problème vient du fait que les vendeurs n'avaient pas mis en vente leur maison de leur côté. Les acheteurs ont réussi à obtenir les coordonnées des vendeurs en passant par Squizimmo. C'est un service qui à l'air récent et qui propose d'obtenir les coordonnées des vendeurs à partir d'annonces en ligne. Est-ce que c'est légal de proposer ce type de service ?

Cordialement,

Maxime